

Compte rendu du Comité Technique Local du 12 novembre 2012 :**Modification des horaires d'ouverture des trésoreries de Villedieu-Percy, Quettehou et Valognes**

Ces trois postes sollicitent des modifications dans le cadre de réorganisation suite à un agent en moins. Depuis janvier 2011, de nombreux postes ont vu leurs horaires réduits et dans certains cas ce fut un prétexte à une fermeture-fusion.

Notre directeur ne conteste pas le contexte de suppression d'emplois qui peut conduire à revoir les horaires ouvertures. Toutefois, il n'assimile pas une baisse des horaires à une baisse du service public. Pour lui, il y a aussi moins de réception du public que par le passé. Il ajoute que les missions ont également évolué avec l'informatique, la dématérialisation...

Très rapidement, le débat a porté sur l'avenir des « petits » sites qui pourraient fermer. Le directeur se voulant prudent en la matière et mettant ainsi en avant l'impact de la réforme de l'intercommunalité sur le réseau. (Sur laquelle, nous avons déjà interpellé notre direction lors du CTL du 23/10/12).

Enfin, La direction nous informe que la Centrale réfléchirait à la révision du référentiel Marianne puisque la baisse des effectifs rendra de plus en plus difficile le respect des engagements.

Au final sur les horaires, **FO** DGFIP a voté favorablement (une OS aussi) les autres OS se sont abstenues. Notre position est que ces modifications d'horaires sont sollicités par les agents compte tenu de la baisse des effectifs. C'est bien la réduction de moyens qui est en cause et qui obligent à une réduction des heures ouvertures de l'accueil physique des trésoreries.

postes	Villedieu,	Quettehou	Valognes
Modifications adoptées	fermer mercredi après midi ouverture 13h30 au lieu de 13h	fermer jeudi après midi	horaires matin à 9h30- 11h30 au lieu de de 9h00-12h00

Démarche Stratégique

Nous n'avons demandé des précisions au directeur sur l'objet et le sens de la réunion des responsables « petits » sites programmé ce 13/11/12. Dans le cadre de la « démarche stratégique », le directeur explique la tenue localement de ce groupe de travail propre au « petits » sites des 2 filières pour identifier leurs difficultés.

Nous avons rappelé que le CTL du 26 novembre 2012 prévoit une présentation de la démarche stratégique, et qu'une fois encore, la direction lançait des démarches avant d'en informer et d'en discuter avec les représentants des personnels ! Quel bel exemple de la qualité du dialogue social voulue par notre direction !

Pour sa défense, le directeur a plaidé qu'il faudrait « rendre la copie » avant le 7 décembre 2012 d'où le besoin de démarrer dès à présent. Cette volonté d'aller vite sur ce sujet comme sur d'autres ne peut que nous faire craindre le pire.

Ainsi, tu pourras te référer au tract national [« démarche stratégique LE PIRE CONTRE-ATTAQUE »](#)

Fusion des trésoreries de Barenton-Le Teilleul et Mortain-Sourdeval

Sur les effectifs, le transfert de l'impôt au SIP conduirait à revoir le niveau d'emploi de cette structure. Selon le directeur c'est un redéploiement des emplois qui permettrait de le faire sans prendre sur les effectifs de la trésorerie de Mortain fusionnée. Toutefois, les explications fournies ensuite sur le redéploiement n'ont pas été très claires. C'est pourquoi, il faudra attendre le CTL emploi pour en savoir plus (vrai emploi avec agent, apport en ERD ?...).

Concernant les agents, **FO** DGFIP a demandé si la *Prime de Restructuration* de Service (PRS) pouvait être proratisée puisqu'un agent envisage de partir de retraite avant la durée de maintien sur 12 mois qui conditionne le versement de cette prime. L'administration a confirmé que l'agent devrait donc repousser son départ afin de percevoir la PRS.

Ensuite, nous avons demandé s'il y avait des incompatibilités entre le statut d'intérimaire du comptable et les PRS qui seraient versées. De même, avons nous interrogé sur le reclassement du nouveau poste comptable fusionné. Et si au vu des effectifs de la future trésorerie, la création d'un poste d'adjoint était possible.

Le directeur du Pôle Pilotage Ressources (PPR) n'a pas apporté beaucoup d'éclaircissement expliquant sur les primes: "nous devons faire des calculs...". quant au reclassement comptable et l'apport d'un adjoint il n'y a eu aucune réponse. Pour **FO** DGFIP, il s'agit d'éviter des erreurs sur les primes qui conduiraient à des versements. Et contrairement à d'autres qui préfèrent opposer les catégories d'agents entre eux nous savons qu'un adjoint intervient aussi en soutien pour les agents.

Sur le reclassement l'agent en charge de l'entretien, la direction a expliqué les actions (courriers auprès d'employeurs potentiels) et le dispositif (indemnisation financière en cas de licenciement) qui avaient été mises en place lors de cas similaire.

Au final sur la fusion, **FO** DGFIP a voté contre (les autres OS ont aussi voté contre). Car si nous avons pleinement conscience des difficultés vécues au quotidien par nos collègues tous grades compris, Voter contre a pour objet de dénoncer la rupture d'égalité de service public sur l'ensemble du territoire ainsi que les réductions d'effectifs, sans cesse croissante, qui fragilisent le maillage territorial de la DGFIP. De plus, les arguments pour justifier la fusion (synergie, regroupement des équipes...) seront réutilisés pour justifier les futures suppressions d'emplois à venir qui n'épargneront pas ces services jugées au plan ministériel comme non prioritaires !

Suite à ce blocage, un CTL est donc reconvoqué sur ce projet le 19 novembre 2012 à 14h. Après ce CTL, la décision reviendra au Ministre.

Enquête de la Centrale sur les départs en retraite prévisionnels pour le 28 novembre 2012

FO DGFIP demande au PPR de fournir en CTL (du 26/11/12) les perspectives de départ en retraite pour 2013 puisque la gestion prévisionnelle des effectifs, compétence du CTL, est à suivre vu la pyramide des âges des agents et la poursuite des suppressions d'emploi. Face à l'enthousiasme débordant du directeur du PPR qui nous a semblé pas être au courant, nous avons proposé de lui adresser une copie de la demande d'enquête. Il a indiqué que la réponse de notre DDFIP 50 devrait pouvoir nous être communiquée ! A suivre ...

Travaux de chauffage à l'hôtel des finances de Mortain

Les travaux de chaudière ont été pris en charge par la DDFIP qui sera remboursée par la collectivité. Cette solution a sans doute fait gagner du temps au bénéfice des conditions de travail des agents. Il faudrait maintenant penser à changer les fenêtres du centre !

Mise en place des services de la publicité foncière

Au 1er janvier 2013, Les Conservations des Hypothèques deviendront des Services de la Publicité Foncière et seront des postes comptables. La direction n'a pas d'information à communiquer.

Les élus FO DGFIP en CTL

Pour tout renseignement, appeler : 02-33-91-21-15 ou en adressant un message à : fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr

Julien CLAUDOT
Secrétariat Départemental **FO** DGFIP 50
SIP de GRANVILLE
35 RUE DE HEREL 50407 GRANVILLE CEDEX
Tel : 02.33.91.21.15
@ : fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr

Le Site **FO** DGFIP 50 : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/050/>

« **Je - Nous - Tous avec **FO** !** »

BULLETIN d'ADHESION (à renvoyer au secrétariat **FO DGFIP 50)**

NOM : _____ Prénom : _____ n°agora. _____

Adresse e-mail : _____

Grade : _____ Indice _____ Quotité travail _____

Affectation : _____

Declare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section de la MANCHE.**

Fait à _____ le _____ (signature)

⇒ **66 % de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu**